

Règlement du concours de Poésie Aleph-Écriture/Inventaire 2026

Article 1 – Objet du concours

Le concours de textes de poésie organisé par Aleph-Écriture dans le cadre de la revue L’Inventaire est destiné à mettre en lumière des poèmes écrits en langue française autour d’une même thématique. Parmi les quinze textes sélectionnés, seront décernés quatre prix de poésie Aleph-Écriture/Inventaire. Ces textes seront édités par la Boucherie littéraire dans un recueil dédié sous réserve de l’acceptation des auteurs.

Article 2 – Thème du concours et format du poème

Le 3^{ème} concours de poésie d’Aleph-Écriture et de L’Inventaire a pour thème une photo de Malou Quirin. Nous vous proposons de libérer votre imagination autour de ce que vous évoque l’image associée à cet appel à textes.

Votre poème ou forme poétique sera compris entre 1000 signes minimum et 2500 signes maximum espaces incluses (hors titre du poème).

Article 3 – Dates du concours

Le concours est ouvert sur la Plateforme Teams d’Aleph-Écriture du 3 février au 24 mars 2026. Le dépôt des textes se clôture le 24 mars 2026 à 18 heures.

Article 4 - Frais d’inscription

Participation : 25 euros (vingt-cinq euros).

En s’inscrivant au concours le participant bénéficie de deux ateliers de composition poétique sur Teams proposés autour de la thématique du concours. D’une durée de deux heures chacun, ils se dérouleront les mardi 24 février et mardi 10 mars de 18h30 à 20h30. Ces deux ateliers sont **inclus** dans les frais d’inscription. Ils seront consultables en replay, si les participants ne peuvent y assister. Ces enregistrements seront mis hors ligne à la fin du concours.

Article 5 – Genre : poésie

Nous n’attendons ni sonnets ni alexandrins, mais une poésie libre, proche du courant de la « poésie du quotidien ».

Ce qui fait un poème n’est pas sa longueur mais son intensité. Il met en valeur l’épure, le rythme, la composition. Nous vous demandons ainsi de veiller à mettre en page votre poème.

Article 6 – Lauréats

Quinze textes seront sélectionnés pour faire l’objet d’une publication en recueil par les éditions de la Boucherie littéraire en partenariat avec Aleph-Écriture.

Les quinze textes seront accessibles pendant trois mois sur le site de L'Inventaire. L'Inventaire et Aleph-Écriture se réservent le droit de publier moins de quinze textes ou de surseoir à la publication du recueil, si les textes reçus ne sont pas jugés correspondre aux critères de la publication d'un recueil de poésie.

Article 7 – Prix décernés

Le jury et le directeur éditorial de la Boucherie littéraire sélectionneront quinze textes. Parmi eux, ils désigneront trois lauréats : les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix du concours Aleph-Écriture/Inventaire. Les internautes éliront parmi ces poèmes un « Prix du public ». Chacun des lauréats recevra un livre de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l'occasion du concours par la Boucherie littéraire et Aleph-Ecriture ainsi que les prix suivants :

Le 1^{er} prix du jury –

Le lauréat recevra 300 euros en chèque cadeau à valoir sur un stage d'Aleph- Écriture, un ouvrage de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l'occasion du concours.

Le Prix du public - Le lauréat recevra 200 euros en chèque cadeau à valoir sur un stage d'Aleph-Écriture, ainsi qu'un ouvrage de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l'occasion du concours.

Le 2^{ème} prix – recevra 200 euros en chèque cadeau à valoir sur un stage d'Aleph-Écriture, ainsi qu'un ouvrage de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l'occasion du concours.

Le 3^{ème} prix : recevra 100 euros en chèque cadeau à valoir sur un stage d'Aleph- Écriture, ainsi qu'un ouvrage de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l'occasion du concours

Article 8 - Annonce des résultats

Les résultats seront communiqués par mail le **27 avril** pour les textes sélectionnés, et à partir du **18 mai** pour le texte sélectionné par les internautes désignant le gagnant du prix du public. Les 3 premiers prix du jury seront annoncés lors de la remise des prix, le vendredi 5 juin 2026.

Article 9 – Modalités de participation

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Celui-ci devra être écrit en français. Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir.

1/ Votre texte devra respecter les consignes suivantes :

- Comporter un titre
- Police Times, Taille 12, Interligne 1

- Contenir entre 1000 et 2500 signes maximum (espace compris, hors titre)
- Être anonymisé : vos nom et prénom ne doivent pas figurer à l'intérieur du document.

2/ Votre texte devra être déposé sous format PDF exclusivement.

3/ Le PDF devra se nommer : NOM Prénom - titre de votre texte (exemple "DURAND Joël – Amours.pdf")

A partir du moment où votre fichier est posté, vous ne pourrez plus le modifier.

Pour le titre du poème veillez à ne pas utiliser les termes « d'après photo », « Inventaire » ou « Aleph » puisque nous ne pourrions pas distinguer votre poème parmi d'autres dont le titre serait identique.

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés et intervenants de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

Article 10 – Inscription

L'inscription se fait via le formulaire dédié au concours où le participant renseigne ses nom, prénom et adresse e-mail et s'acquiesce des droits de participation de 25 euros (vingt cinq euros). L'équipe d'Aleph-Écriture lui enverra sous 48h (hors week-end) un lien Microsoft pour accéder à la plateforme Teams, et rejoindre l'espace du concours où il pourra publier son texte et communiquer avec les autres participants s'il le souhaite.

Article 11 – Sélection des textes

Le jury reçoit une version imprimée et anonyme des textes, pour faire son choix de façon impartiale. Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, du format, le style et la qualité de l'écriture.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 12 – Composition du jury

Le jury du concours de poésie 2026 sera composé du directeur éditorial de la maison d'édition de poésie la Boucherie littéraire, Antoine Gallardo, et de deux autrices et animatrices d'Aleph-Écriture.

Article 13 – Droits

Les auteurs participants restent propriétaires de leur œuvre, ils cèdent à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de leur poème sous forme de représentation numérique et de lecture publique. La cession est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury de l'originalité de leurs œuvres, en garantissent la jouissance entière et libre de toutes servitudes, et notamment s'engagent à ne

pas envoyer une œuvre tombant sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

Article 14 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Aleph-Écriture au 40, boulevard de la République - 78000 Versailles.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renoncer à leur participation.

Article 15 : Confidentialité

Les deux ateliers poésie proposés dans le cadre du concours sur la plateforme Teams, seront enregistrés. Les participants n'ayant pu y participer pourront les visionner. Ces vidéos ne seront diffusées qu'aux participants inscrits et aux membres de l'équipe administrative et seront supprimées dans le mois la fin du concours.

Article 16 – Acceptation des clauses du règlement

Le fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.